



PROVINCE DE QUEBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 311.042020 POUR ANNULER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 311.032017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ESTIMATIVE DE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS (555 000 \$) UN EMPRUNT DE QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (450 000 \$) ET L'UTILISATION DE CENT CINQ MILLE DOLLARS (105 000 \$) DU FONDS RÉSERVÉ À CET EFFET. AFIN DE POURVOIR AUX COÛTS DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL. L'EMPRUNT DEVRA ÊTRE REMBOURSÉ SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS. TOUS LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES SERONT DIRECTEMENT DÉFRAYÉS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 10 août 2020, à 19 h 15, au centre communautaire de la municipalité, localisé au 857, chemin de Saint-Ignace.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 692, rang de l'Église Nord. Ce projet comprend des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Saint-Ignace-de-Stanbridge, ce 17^{ième} jour de juillet 2020.

Marie-Josée Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière
